

Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Mardi 20 juillet 2021

Mise en place du Pass sanitaire pour les lieux culturels métropolitains accueillant plus de 50 personnes

Suite aux dernières annonces du Président de la République et à leur application réglementaire, le Pass sanitaire sera obligatoire dans tous les lieux de culture et de loisirs à compter de ce mercredi 21 juillet. Ainsi, la Métropole Rouen Normandie mettra en œuvre, dès demain, une vérification de celui-ci sur l'ensemble des lieux culturels du territoire où se déploie sa programmation estivale et qui reçoivent simultanément plus de 50 spectateurs.

Sont ainsi concernés par ce dispositif de contrôle : le Musée des Beaux-Arts, l'Aître Saint Maclou, le Château Robert le Diable, la Place de la cathédrale à l'occasion des projections Cathédrale de lumière ainsi que la base de loisirs de Bédanne.

Le public est donc invité à se munir du QR Code via l'application « Tous Anti Covid » ou d'un justificatif sur format papier. Chacun devra également se munir d'un document (avec photographie) attestant de son identité.

Malgré la mobilisation des personnels et prestataires pour mener à bien ces contrôles, un délai d'attente pourra être occasionné, il est donc conseillé de venir à l'avance afin d'assurer le bon déroulement des manifestations.

Concernant les autres musées de la Réunion des Musées Métropolitains, la jauge sera mesurée de façon à la maintenir en deçà de 50 personnes, seuil fixé par la réglementation. Il en sera de même pour les équipements de la Réunion des Équipements Culturels (le Donjon, la Panorama XXL et l'Historial Jeanne d'Arc).

La Métropole a conscience de la gêne occasionnée. Elle mettra tout en œuvre pour en limiter les effets avec la volonté de respecter les consignes de sécurité et de santé publique. Elle se réserve à tout moment la faculté d'adapter ces dispositifs en fonction de l'évolution de la situation et des premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de ces mesures.

CONTACT PRESSE

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr 02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05



